

## QUE FAIRE EN CAS DE SINISTRE ?

### ÉTAPE 1

#### ▼ En cas d'accident, en France comme à l'étranger, la première chose à faire est :

- d'appeler les organismes de secours locaux qui connaissent les lieux et seront sur place très rapidement ;
- si vous partez à l'étranger, renseignez-vous avant votre départ sur les coordonnées des services de secours du pays où vous vous rendez.

<b>En France</b>	<b>Samu</b> .....15
	<b>Gendarmerie</b> .....17
	<b>Pompiers</b> .....18
	<b>Numéro d'urgence dans l'Union Européenne</b> .....112
	(ce numéro vous met en contact avec un interlocuteur francophone)

- si un transport à l'hôpital est nécessaire, vous pouvez contacter directement un ambulancier si cela peut vous faire gagner du temps. Dans ce cas, les frais occasionnés sont remboursés par la garantie accidents corporels.

### ÉTAPE 2

#### ▼ Dans quels cas déclencher la garantie Assistance Rapatriement et comment ?

Seuls les titulaires de licences IRA, FRA, IMPN, FMPN, Licence Jeune, Licence Comités, de Pass Découverte ou de Baliseur/Collecteur Officiel ont droit à la garantie Assistance Rapatriement.

#### L'intervention de l'assistant est à requérir :

- si le séjour à l'étranger est inférieur à un mois (si option « Extension de garantie Assistance Rapatriement à l'étranger » souscrite, le séjour est inférieur à trois mois consécutifs);
- et après une hospitalisation y compris en ambulatoire.

En effet, il est nécessaire d'obtenir l'avis d'un médecin qui saura évaluer la nécessité et les conditions d'un rapatriement. MUTUAIDE ASSISTANCE se rapprochera de ce médecin.

Pour contacter MUTUAIDE ASSISTANCE, vous utiliserez le numéro de téléphone figurant sur votre licence en précisant votre appartenance à la Fédération française de la randonnée pédestre, vos nom et prénoms, le numéro et le type de licence que vous avez. Comme précisé, le personnel de MUTUAIDE ASSISTANCE va se mettre en relation avec le médecin chargé de la victime.

Si vous ne remplissez pas ces conditions, vous pourrez faire valoir la garantie Accidents Corporels en renseignant une déclaration de sinistre. Ainsi, les frais occasionnés sur place pour les transports jusqu'à un centre médical, les frais de traitements médicaux seront remboursés a posteriori par la garantie Accidents Corporels, après déduction des remboursements effectués par la Sécurité Sociale et complémentaire santé si vous en possédez une.

**Appelez MUTUAIDE ASSISTANCE**  
**Téléphone : 01 45 16 84 99**  
**Depuis l'étranger : +33 1 45 16 84 99**

### ÉTAPE 3

#### ▼ À votre retour de randonnée, effectuez une déclaration de sinistre :

- Dans les 10 jours ouvrés

#### La déclaration d'accident peut être faite :

1- en ligne, sur le site Internet <https://www.ffrandonnee.fr/adherer/la-licence-federale/licence-que-faire-en-cas-de-sinistre> ou sur [fr.ffrandonnee@wtwco.com](mailto:fr.ffrandonnee@wtwco.com)

2- ou en remplissant l'imprimé type disponible : le formulaire « Déclaration de sinistre »

3- ou en indiquant sur papier libre le lieu précis, la date et les circonstances détaillées de cet accident, en mentionnant s'il est survenu à l'occasion d'une programmation associative ou d'une randonnée personnelle.

**En cas de déclaration sur papier, adressez votre courrier (Lettre recommandée non exigée) à :**  
**Willis Towers Watson France**  
**Département Sport et Evènement**  
**DGPL Fédérations - 2 rue de Gourville - 45911 Orléans Cedex 9**

### Toute déclaration d'accident doit :

- soit mentionner le numéro de la licence ou de la carte et sa catégorie, ainsi que le nom du club et son numéro d'affiliation, soit être accompagnée d'une photocopie de la licence ou de la carte. (En cas de perte ou de vol de la licence, l'affiliation d'un licencié, victime d'un sinistre, peut également être prouvée par la production d'une attestation de licence téléchargeable sur le site <https://gestion.ffrandonnee.fr> d'une copie des bordereaux ou des livres comptables de l'association) ;
- être complétée par un certificat médical descriptif des blessures constatées s'il s'agit d'un sinistre mettant en jeu la garantie des accidents corporels (la garantie des accidents corporels n'est acquise que pour les licences IRA/ FRA et IMPN/FMPN, la licence Jeune, la licence Comité, les Pass découverte et les Baliseurs et Collecteurs officiels);
- mentionner l'identité et l'adresse de la victime (le tiers) ;
- et la nature des dommages corporels ou des dégâts matériels causés s'il s'agit d'un sinistre de Responsabilité Civile.

#### NOTA BENE:

En cas de dommages matériels ou de sinistre en Responsabilité Civile (= si vous êtes responsable d'un dommage à autrui), il convient de décrire les faits sur papier libre et de bien préciser en objet que le sinistre porte sur la garantie en Responsabilité Civile du licencié ou de l'association. Ainsi le dossier sera adressé plus facilement au bon service de l'assureur concerné. Ne joignez à la déclaration aucun document nécessaire au règlement ultérieur du dossier (devis, note de frais, feuille de soins, facture, etc.). Attendez, pour ce faire, d'avoir reçu un accusé de réception de l'assureur qui indiquera le numéro de votre dossier (que vous ferez figurer sur tout courrier ultérieur) et son déroulement.

## ASSISTANCE VOYAGE

### CONSIGNES À RESPECTER EN CAS DE SURVENANCE D'UN ÉVÈNEMENT GRAVE (ACCIDENT OU MALADIE) LORS D'UN DÉPLACEMENT

#### ▼ NOTICE D'INSTRUCTIONS en cas d'accident grave

##### Ce qu'il ne faut pas faire:

- Ne refusez pas systématiquement tout soin sur place quelle que soit la qualité supposée de ces soins.
- Ne préjugez jamais de la gravité d'un accident ou d'une maladie. Une intervention immédiate pour un cas bénin vaut mieux qu'une intervention a posteriori, suite à une complication. Même si vous pensez que votre cas ne nécessitera pas un transport médicalisé, MUTUAIDE ASSISTANCE peut intervenir pour un conseil ou une prise en charge de vos frais médicaux sur place.
- N'organisez pas vous-même une intervention de quelque nature que ce soit sans avoir averti MUTUAIDE ASSISTANCE

**Toute organisation d'un rapatriement qui n'aura pas reçu l'accord de MUTUAIDE ASSISTANCE ne sera pas prise en charge financièrement y compris pour l'accompagnant.**

##### Ce qu'il faut faire:

- Faites appel aux services locaux pour les premiers soins. MUTUAIDE ASSISTANCE ne se substitue pas aux autorités sanitaires pour les interventions de première urgence.
- Ensuite :

**Appelez MUTUAIDE ASSISTANCE**  
**Téléphone: 01 45 16 84 99**  
**Depuis l'étranger: +33 1 45 16 84 99**

en indiquant :

- votre appartenance à la FEDERATION FRANCAISE DE LA RANDONNEE PEDESTRE
- le numéro de contrat d'assurance : XXXXXXXXXX
- votre adresse en France
- votre adresse à l'étranger,
- le numéro de téléphone fixe ou mobile (voire fax) auquel on peut vous joindre

**Il faut pouvoir donner toutes les indications permettant au médecin de MUTUAIDE ASSISTANCE d'entrer en relation avec le médecin qui a prodigué les premiers soins.**

Pour accélérer le traitement de votre dossier, merci d'effectuer votre déclaration d'accident en ligne :  
<https://www.ffrandonnee.fr/adherer/la-licence-federale/licence-que-faire-en-cas-de-sinistre>

## DÉCLARATION DE SINISTRE À ADRESSER DANS LES 10 JOURS ACCOMPAGNÉE D'UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONSTATATION DE VOTRE BLESSURE

(adressé sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de Willis Towers Watson France) :  
 Willis Towers Watson France –  
 2, Rue de Gourville – ZI Ormes 45911 Orléans Cedex  
 09 72 72 01 19 ou [fr.ffrandonnee@wtwco.com](mailto:fr.ffrandonnee@wtwco.com)

### L'assuré :

Civilité :  Mlle  Mme  M.

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Code Postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... E-mail : ..... @

Date de Naissance : .... / .... / ..... Numéro de Sécurité Sociale : .....

Numéro de licence : ..... ou  Invité  Bénévole

Type de licence :  IRA  FRA  IMPN  FMPN  Jeune

Randopass  Randopass+  Carte Baliseur/Collecteur officiel  Pass Découverte

Date de souscription : ..... Nom de l'association affiliée : .....

Nom du Comité Régional : .....

Une option complémentaire a-t-elle été souscrite ?  Oui  Non

Nom et N° du contrat d'assurance **complémentaire santé** : .....

.....

Nom et N° du contrat **d'assurances similaires souscrites** (assurance multirisque vie privée, autre licence, etc.) : .....

.....

### L'accident

Date de l'accident : .... / .... / ..... Heure de l'accident : **h**

Lieu de l'accident .....

.....

Code Postal : ..... Ville : .....

Nature de l'activité pratiquée lors de l'accident :

Randonnée Pédestre  Marche Nordique  Raquette à neige  Ski de randonnée  VTT

Longe-Côte - Marche Aquatique  Balisage/Collecte  Ski de piste  Ski de fond

Autre (à préciser) : .....

Si l'accident est survenu lors d'une activité de randonnée :

Type d'organisation :  Associative  Individuelle

Heure de départ de la randonnée : **h**

Distance totale de la rando prévue : **km**

Dénivelé positif total prévu : **m**

Coordonnée GPS du lieu de l'accident (facultatif) : .....

### Détail des circonstances de l'accident

(à préciser dans tous les cas, même si un procès-verbal de gendarmerie ou un rapport de police a été établi)

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Croquis (facultatif):

#### Précisions sur les circonstances :

- Lors du trajet aller/retour  Lors de la randonnée  
 Chute  Glissade  
 Autre (à préciser) : .....
- Utilisation des bâtons de randonnée au moment de l'accident :  Oui  Non

#### Nature du terrain

- Itinéraire balisé  Itinéraire non balisé  Hors itinéraire  Route  
 Autre (à préciser) : .....

#### Conditions météorologiques

- Pluie  Neige  Beau temps  Brouillard  Vent

#### La prise en charge médicale :

- Vous-même  Un service d'urgence ( SAMU, Pompiers, PGHM, Croix Rouge etc..)  
 Un membre du groupe  un tiers

#### Evacuation : Non oui

- Ambulance  Véhicule personnel  Hélicoptère  Autre : .....

Hospitalisation :  Non  oui, Si oui combien de nuitées ? .....

Intervention Chirurgicale :  Non  oui

Rapatriement de l'étranger :  Non  oui, Si oui avec quel Assisteur ? .....

#### Dommages corporels de l'assuré :

**Nature des blessures :**  
 Blessures légères  Traumatismes  
 Brûlures  Plaie  Entorse  
 Fractures  Malaise  Décès  
 Autre, précisez : .....

Perte de connaissance :  Oui  Non

**Siège des blessures :**  
 Tête  Epaule  Bassin  Membres inférieurs  Membres supérieurs  
 Localisation Multiple  Région Cervicale  
 Dents  Cœur  autre, précisez : .....

#### Dommages matériels :

Descriptif du préjudice matériel : .....

.....

.....

Lieu ou le matériel endommagé peut être expertisé : .....

.....

.....

Estimation financière du préjudice : .....

.....

.....

## PIECES JUSTIFICATIVES

(Selon l'instruction du dossier sinistre, d'autres pièces peuvent vous être demandés)

**à joindre avec la présente déclaration :**

Willis Towers Watson France - Département Sports & Evènements  
2, Rue de Gourville – ZI ORMES 45011 ORLEANS  
09 72 72 01 19 ou [fr.ffrandonnee@wtwco.com](mailto:fr.ffrandonnee@wtwco.com)

### En cas de blessure

- attestation médicale ou certificat médical
- bulletin de situation / sortie, si hospitalisation
- Justificatifs des frais médicaux engagés (factures optique, dentaire)
- Copie des bordereaux de remboursement des organismes sociaux

### En cas d'invalidité

- le certificat médical de CONSOLIDATION
- tous documents médicaux en votre possession

### En cas d'arrêt de travail supérieur à 8 jours

- le certificat médical initial et les certificats médicaux de prolongation
- le dernier avis d'imposition au jour de l'accident
- les justificatifs de revenus de remplacement perçu pendant la période d'incapacité

### En cas de décès

- l'acte de décès
- le procès verbal de gendarmerie
- un certificat d'hérédité établi par le notaire chargé de la succession

Le signataire de la présente déclaration certifie l'exactitude des informations déclarées ci-dessus. Toute réticence ou fausse déclaration intentionnelle peut entraîner une non-garantie au titre du sinistre déclaré ainsi que des poursuites.

Fait à : ..... Le : / /

Nom et Signature :

Tampon de l'association affiliée (ou signature de son représentant) si la déclaration est faite par l'association.

Fait à : ..... Le : / /

« Nous vous informons que les données à caractère personnel recueillies sont nécessaires pour la prise en compte de votre adhésion et la gestion de votre contrat d'assurance. Dans ce cadre, ces données peuvent être transmises à l'Assureur et peuvent également être communiquées à des experts, à nos conseils, à nos prestataires et sous-traitants. A défaut d'opposition expresse de votre part, nous pourrions vous adresser des courriers ou emails d'information en lien avec votre contrat sans caractère commercial. **Vos données personnelles recueillies et traitées dans le cadre de la gestion de votre contrat ne seront toutefois jamais utilisées à des fins de prospection commerciale.** La base juridique du traitement de vos données est l'exécution de votre contrat d'assurance ou le consentement concernant l'éventuel traitement de vos données de santé. La base juridique du traitement de vos données est l'exécution de votre contrat d'assurance. Ces données sont conservées aussi longtemps que nécessaire pour la gestion de votre contrat et au-delà, à compter de la clôture du dossier, pendant la durée autorisée ou imposée par une disposition légale ou réglementaire. Vous disposez de droits d'accès, de rectification, de limitation du traitement, ainsi que du droit à la portabilité de vos données. Vous pouvez également vous opposer pour motifs légitimes à ce que vos données fassent l'objet d'un traitement. Il est précisé que l'exercice de certains de ces droits peut entraîner au cas par cas pour Willis Towers Watson France, l'impossibilité de gérer votre contrat et donc les prestations liées à ce dernier. Vous pouvez exercer vos droits à tout moment, sous réserve de justifier de votre identité, et contacter le Délégué à la Protection des Données par courrier électronique à l'adresse [fr.informatique.libertes@wtwco.com](mailto:fr.informatique.libertes@wtwco.com) ou par voie postale à l'adresse suivante : Willis Towers Watson France – Délégué à la Protection des Données -Tour HEKLA 52 Avenue du Général de Gaulle | CS 10427 92094 La Défense Cedex Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL à l'adresse suivante : CNIL – 3, place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris Cedex 07. En fournissant vos données personnelles et, notamment des données à caractère médical, vous autorisez expressément leur utilisation pour les besoins de la prise en compte de votre adhésion et de la gestion de votre contrat. Par ailleurs, si vous fournissez des renseignements au sujet d'une autre personne, vous vous engagez à l'informer de l'utilisation de ses données personnelles et à obtenir son consentement pour une telle utilisation en son nom.

## CERTIFICAT MEDICAL DE CONSTATATION DE BLESSURE

Ce certificat doit être joint à la déclaration de sinistre, sous enveloppe, indiquant la mention « *lettre confidentielle à l'attention du Médecin Conseil de Willis Towers Watson France* ».

Je soussigné(e) docteur .....

certifie avoir examiné de jour, .... / .... / .....,

Monsieur, Madame, .....

à la suite de l'accident du .... / .... / .....

**Descriptif des blessures :** .....

.....

.....

.....

.....

**L'accident nécessite-t-il une hospitalisation ?**  Oui  Non

Etablissement/ service : .....

.....

Durée de l'hospitalisation : ..... jours

Nature des traitements/ soins en cours : .....

.....

.....

**L'accident a-t-il entraîné un arrêt de travail ?**  Oui  Non

Durée prévisible de l'arrêt de travail : ..... jours

**Les lésions imputables à l'accident sont-elles susceptibles d'entraîner une invalidité permanente après consolidation ?**  Oui  Non

Fait à : ..... Le : .... / .... / .....

Signature et cachet du médecin :